

# L'apprentissage

en Île-de-France

*“ Il faut que les entreprises s'engagent,  
nous nous engageons à leurs côtés ”*

*Jean-Paul HUCHON*

la Région

 **île de France**

## Le contrat d'apprentissage : un contrat gagnant-gagnant pour les entreprises et les jeunes

**Recruter** un ou une apprentie, c'est la  
possibilité de **former** les **futurs salariés**  
à la **culture** de l'entreprise :



### L'apprenti : un véritable atout pour l'entreprise

- ▶ **Un élément dynamisant** : sa formation alternée, sa jeunesse et sa motivation bénéficient à l'entreprise.
- ▶ **Une transmission des savoirs** du maître d'apprentissage à son apprenti
- ▶ **Une valeur ajoutée pour l'entreprise** : un moyen efficace de pré-recrutement de personnel qualifié et opérationnel.
- ▶ **Un contrat de travail de type particulier à durée déterminée**
- ▶ **Un investissement fructueux** : des aides financières à l'embauche et un salaire, pour le jeune, compris entre 25% et 78% du SMIC (sauf accord de branche particulier) :

	1 <sup>ère</sup> année de formation	2 <sup>e</sup> année de formation	3 <sup>e</sup> année de formation
jusqu'à 17 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
de 18 à 20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et plus	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC



### L'apprentissage : une réponse apportée à chaque besoin de l'entreprise

- ▶ **Une filière diplômante allant du CAP au BAC +5**
- ▶ 173 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) préparant à **plus de 800 métiers**

## Les avantages financiers pour l'entreprise :

- ▶ Un soutien affirmé de la Région aux entreprises accueillant des apprentis par le versement d'une prime de base :  
**1200 euros par an et par apprenti**



### Des majorations cumulables sont prévues :

- ▶ **En fonction de la taille de l'entreprise** :
  - 300 euros par an pour les entreprises de moins de 250 salariés
- ▶ **En fonction de la qualité de l'apprenti** :
  - 500 euros par an pour une apprentie embauchée dans un métier traditionnellement masculin
  - 600 euros par an pour un apprenti handicapé
- ▶ **En fonction de l'âge de l'apprenti et de la formation visée** :
  - 500 euros par an pour un apprenti visant un BEP ou un CAP, âgé de 18 ans ou plus
  - 500 euros par an pour un apprenti visant un BP ou un BAC PRO, âgé de 20 ans ou plus
  - 500 euros par an pour un apprenti visant un BTS, âgé de 22 ans ou plus
- ▶ **En soutien à la mobilité internationale de l'apprenti** :
  - 40 euros par jour de stage à l'étranger de l'apprenti, dans une limite de 30 jours sur l'ensemble du cycle de formation.



### Une exonération de charges sociales :

- ▶ Les entreprises employant **10 salariés au plus sont exonérées totalement des charges patronales et salariales**, à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et de retraite complémentaire.
- ▶ Les entreprises employant **plus de 10 salariés sont exonérées des cotisations patronales de sécurité sociale**.
- ▶ **À noter** : L'apprenti n'entre pas dans le calcul du seuil social de l'entreprise.



**Un crédit d'impôt de 1600€ ou 2200 € par an**

# Zoom sur l'apprentissage francilien

Objectif 2010 :

**100 000 jeunes** dans les CFA d'Île-de-France



La Région Île-de-France mène  
**une politique ambitieuse** en  
faveur du **développement**  
de **l'apprentissage**.

▶ **Plus de 306 millions d'euros consacrés à l'apprentissage soit près de 10% du budget régional :**

- 195 millions d'euros pour le réseau de 173 CFA qui reçoit une subvention régionale annuelle de fonctionnement, ainsi que des subventions d'équipement pour sa modernisation
- 111,5 millions d'euros de primes d'apprentissage pour 2006

▶ **Une volonté partagée avec l'État :** signature d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) de 400 millions euros financés à parité sur 5 ans

▶ Près de 76 000 jeunes formés actuellement dans les CFA franciliens dont **65 300 apprentis**

▶ **Une insertion professionnelle réussie :** près de 80% des apprentis trouvent un emploi à l'issue de leur formation

▶ **75 développeurs de l'apprentissage :** véritables ambassadeurs de cette voie de formation, les développeurs constituent le lien privilégié entre les entreprises et les CFA.

**Avec la Région, l'avenir des entreprises  
passe aussi par l'apprentissage**



Conseil régional d'Île-de-France

Unité développement  
Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage  
35, boulevard des Invalides - 75007 Paris

**Pour toute information :** N°Azur 0 810 18 18 18  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

PRIX D'APPEL LOCAL